

**Assemblée communale de Mont-Vully**  
**2 mai 2017 à 20 h 00 à la polyvalente de Nant**

C'est en présence de 113 personnes que M. P.-André Burnier, syndic, ouvre et préside cette assemblée ordinaire de printemps.

La presse est représentée par : Mme Müller pour le Murtenbieter et le Freiburgernachrichten et Mme Gobet pour la Broye.

Personnes excusées : Mme et M Claudia & Hans Schmid et M. Philippe Sieber.

Cette assemblée a été convoquée par insertion dans la F.O. no 15 du 13 avril 2017, par affichage aux piliers publics et par envoi de tous-ménages. Personne n'ayant de remarques à formuler sur le mode de convocation, l'assemblée est déclarée valablement constituée.

Scrutateurs : MM Fredy Zehnder et Antonin Lederrey

Nombre de personnes habilitées à voter : 113, majorité : 57

Tractanda de l'assemblée :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 13 décembre 2016
2. Comptes communaux 2016, présentation et approbation
3. Plan financier 2017 – 2021, présentation
4. Rte cantonale Praz-Sugiez, renouvellement des collecteurs communaux
5. Achat de terrain en zone industrielle
6. Convention avec les Services auxiliaires scolaires, approbation
7. Divers

**1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2016**

Le procès-verbal a été mis en consultation sur notre site Internet et à disposition au bureau communal pour consultation. Personne n'ayant de remarque à formuler, ce procès-verbal est approuvé à mains levées, sans avis contraire.

**2. Comptes communaux 2016, présentation et approbation**

Mme Andrea Kaempfer, responsable des finances, nous détaille tout d'abord le compte de fonctionnement par le biais d'un diaporama et qui nous précise que les charges de fonctionnement se montent à Fr. 18'800'517.- et les produits à Fr. 20'382'859.-, ce qui fait ressortir un bénéfice de fonctionnement de Fr. 1'582'342.- après amortissements. Elle nous précise encore que la dette communale brute actuelle est de Fr. 12'600'000.- et qu'elle représente Fr. 3'549.- par habitant.

Pour la commission financière, M. Guggisberg relève qu'un examen approfondi a été fait sur les comptes 2016 et il précise que le budget a été parfaitement maîtrisé. L'organe de contrôle des comptes a également émis un rapport positif pour les comptes 2016. Il adresse ses remerciements au Conseil communal et à la comptabilité pour la bonne tenue des comptes. La commission financière émet un préavis positif pour les comptes de fonctionnement 2016.

Questions : xxx

Vote de l'assemblée :

Les comptes de fonctionnement 2016 tels qu'ils ont été présentés, sont approuvés à l'unanimité.

Mme Kämpfer nous présente ensuite le compte des investissements avec les projets terminés et ceux qui sont encore en cours. Les charges d'investissements se montent à Fr. 7'070'964.- et des produits pour Fr. 2'129'863.-, ce qui fait ressortir un excédent d'investissements de Fr. 4'941'101.-.

Par le biais de M. Guggisberg, la commission financière donne également un préavis favorable pour les comptes d'investissements 2016. Il relève en outre le résultat financier remarquable pour ces comptes 2016. Il propose à l'assemblée de les approuver tels qu'ils ont été présentés.

Questions : xxx

Vote de l'assemblée :

Les comptes d'investissement 2016, tels qu'ils ont été présentés, sont approuvés à l'unanimité.

Notre syndic remercie encore Mme Andrea Kämpfer pour l'excellente présentation de ces comptes, ainsi que Mme Caroline Mettraux pour la parfaite tenue des comptes tout au long de l'année.

### **3. Plan financier 2017 – 2021, présentation**

C'est à nouveau Mme Kämpfer qui nous présente tout d'abord les comptes de fonctionnement prévus entre 2017 et 2021. Les recettes de fonctionnement couvriront les charges jusqu'en 2019. A partir de 2020, un léger déficit est attendu.

En ce qui concerne les investissements, un montant de 2,3 millions est planifié par année jusqu'en 2021. Les dettes communales devraient atteindre 23,5 millions en 2021.

M. Guggisberg nous fait part du préavis favorable de la commission financière pour ce plan financier, en soulignant que les investissements prévus sont conséquents, mais que la commune peut y faire face étant donné sa capacité d'autofinancement. Il relève également que l'augmentation de la dette devrait être maîtrisée.

Notre syndic précise que ce plan financier ne doit pas faire l'objet d'une décision de l'assemblée communale.

Questions : xxx

### **4. Rte cantonale Praz-Sugiez, renouvellement des collecteurs communaux**

Le tapis actuel de la route cantonale Praz-Sugiez sera remplacé par un tapis phono-absorbant. A la suite des contrôles par camera des collecteurs d'eaux claires sous la route cantonale, il s'est avéré que plusieurs secteurs sont en mauvais état, voire en très mauvais état. Le Service des Ponts et Chaussées, en collaboration avec les autorités communales ont décidé de profiter de la situation pour remettre en état ces canalisations.

Le coût estimatif calculé par le bureau d'ingénieurs s'élève à Fr. 1'053'460.- TTC. La répartition des frais est la suivante : Etat de Fribourg Fr. 756'870.- et commune de Mont-Vully Fr. 296'590.-. C'est M Michel Droz, conseiller communal responsables des routes, qui nous présente ce projet qui sera réalisé par étape. Il propose à l'assemblée d'accepter un crédit d'investissement de Fr. 297'000.- pour ces travaux.

Le plan de financement est également présenté, avec l'incidence sur le compte de fonctionnement.

Questions : xx

Vote de l'assemblée : Les citoyens présents acceptent cet investissement de Fr. 297'000.-, à l'unanimité.

### **5. Achat de terrain en zone industrielle**

Etant donné que M. François Bôle, présent dans la salle, est un copropriétaire de ce terrain, notre syndic lui demande de bien vouloir quitter la salle pour la décision à prendre.

Dans la zone d'activités à Sugiez, une parcelle libre de construction, d'une surface de 10'714 m<sup>2</sup>, est à disposition. Le Conseil communal s'est approché des propriétaires, MM. François et P.-André Bôle, afin de pouvoir acquérir ce terrain, dans le but d'avoir la maîtrise de la vente de parcelles dans cette zone. C'est M. David Noyer qui nous présente cette opportunité d'achat pour la commune. Il argumente cette proposition d'achat en soulignant

que la commune aura la possibilité du choix des entreprises qui seront intéressées par l'achat ou par un droit de superficie sur ce terrain. Il nous précise que le prix du m<sup>2</sup> est de Fr. 100.-. Il propose à l'assemblée d'approuver le crédit d'investissement de Fr. 1'100'000.- correspondant à Fr 1'071'400.- pour le prix du terrain et le solde pour les frais de stipulation et d'inscription au Registre foncier. Le financement de cet investissement est également présenté, avec l'incidence au niveau du compte de fonctionnement.

P.-André Burnier complète cette présentation en précisant que le Conseil communal ne veut pas se substituer aux promoteurs immobiliers, mais bien de vouloir maîtriser le fonds de notre zone d'activités.

#### Questions :

Mme Stauffacher Elle souhaite connaître les motifs du Conseil communal pour l'achat de cette parcelle ?

P.-A. Burnier C'est pour pouvoir maîtriser les entreprises qui vont s'intéresser à acquérir une surface en zone industrielle. Si cette parcelle est en mains privées, la commune n'a pas son mot à dire pour le choix des entreprises. La commune veut pouvoir choisir le type d'entreprises qui viendra s'installer dans cette zone.

M. Mader Il demande quels seront les critères d'attribution pour le choix des futures entreprises ou commerces ?

P.-A. Burnier Pour le moment, il n'y a pas de critères d'attribution. Cela dépendra du type d'entreprises qui s'intéressent et le Conseil communal fera des propositions en assemblée communale pour l'attribution définitive.

M. Gugger Il se demande si c'est le bon moment pour acquérir ce terrain alors que la commune va augmenter ces dettes prochainement ?

Concernant les futures ventes ou droits de superficie, M. Gugger rappelle à l'assemblée qu'il y a deux ans, un terrain a été attribué à une entreprise sans que les voisins n'aient pu se manifester ! Il demande si cela va se passer de la même manière pour ce terrain ?

P.-A. Burnier Il faudra voir quels sont les intéressés et si la situation nous semble claire, le Conseil communal prendra ou ne prendra pas la décision de proposer à l'assemblée une décision de vente ou de droit de superficie.

M. Gugger Il relève que c'est le Conseil communal qui va prendre cette décision ?

P.-A. Burnier Non, c'est l'assemblée communale qui prendra la décision définitive d'attribution.

M. Gugger Il relève que l'assemblée n'a pas été mise au courant des autres propositions qui avaient été faites lors de la décision de la remise de la parcelle Droz.

P.-A. Burnier C'est le Conseil communal qui a fait le choix de la proposition pour la décision en assemblée communale.

M. Gugger Il estime que chaque citoyen devrait avoir le droit de savoir s'il y a d'autres propositions d'achats qui ont été faites. Il estime que la commune ne devrait pas faire l'acquisition de la parcelle proposée.

P.-A. Burnier Il pense que cet achat est bien pour la commune, parce qu'il y aura soit un droit de superficie ou une vente qui financera à futur l'investissement fait par la commune. Il rappelle que plusieurs droits de superficie sont en vigueur actuellement dans la zone industrielle et que cela est favorable financièrement pour la commune.

D. Noyer Ce terrain est actuellement proposé à la vente et si la commune n'acquiert à cette parcelle, elle sera toujours en propriété de la famille Bôle, qui le mettra en vente au niveau privé. On pourrait donc se retrouver avec un hangar à bateaux sur cette parcelle qui ne serait pas du tout intéressant pour notre commune. L'opportunité est là aujourd'hui et il faut la saisir.

M. Gugger Pour la remarque pour le hangar à bateaux, il n'est pas du même avis que M. Noyer et relève qu'il pourrait tout de même avoir des retombées financières pour la commune.

M. Güntert Il souhaite savoir quel est le règlement en vigueur pour la zone industrielle ?

D. Noyer Cette parcelle se trouve en zone d'activités et le règlement communal d'urbanisme définit les possibilités de construction en rapport avec cette zone qui est dédiée à l'artisanat.

M. Raemy Il rappelle les problèmes survenus 25 ans en arrière avec un important projet prévu dans la zone industrielle d'une fabrique qui travaillait avec le chlore. Le Conseil communal d'alors avait refusé l'implantation de cette entreprise. Il est donc favorable à ce que la commune acquiert cette parcelle pour pouvoir rester maître de la situation par la suite.

P.-A. Burnier Il estime qu'il faut saisir l'opportunité du moment et relève que l'on a de la chance que la famille Bôle entre en matière avec la commune pour la vente de ce terrain.

R. Gugger Il souhaite qu'avant que ce terrain soit vendu qu'il y ait un règlement clair pour les attributions. Il pense que c'est bien de pouvoir maîtriser l'attribution mais pas n'importe comment.

*P.-A. Burnier* Il relève qu'aujourd'hui, il n'y a pas de règlement d'attribution en place. Il y a une autonomie qui est donnée au Conseil communal pour estimer la situation et le potentiel des entreprises intéressées. Après, l'assemblée a également l'autonomie de dire son point de vue sur l'attribution puisque c'est elle en définitive qui prend la décision finale. Donc, le Conseil communal ne veut pas mettre en place un tel règlement.

Vote de l'assemblée : L'achat de cette parcelle est accepté à la majorité évidente avec 7 voix contre.

#### **6. Convention avec les Services auxiliaires scolaires, approbation**

Les anciennes communes du Bas et du Haut-Vully étaient déjà liées au Centre éducatif et pédagogique (CEP) à Estavayer, par une convention signée en 1987. Les bases légales ayant changé depuis lors, il a été nécessaire d'adapter cette convention et de l'actualiser à notre nouvelle commune. C'est Mme Anne-Claude Javet qui nous présente les principales modifications qui sont faites. Elle nous détaille le fonctionnement de ces services et relève qu'ils sont nécessaires et forts appréciés dans le cadre scolaire. Afin que les élèves puissent continuer à bénéficier du soutien de ces services, le Conseil communal vous propose d'approuver cette convention.

Questions : xx

Vote de l'assemblée : Les citoyens présents acceptent à l'unanimité la signature de cette nouvelle convention.

#### **7. Divers et informations de la commune**

- Règlements communaux

P.-A. Burnier nous précise que plusieurs règlements communaux doivent encore être adaptés. C'est le cas notamment pour le règlement sur les ordures, le règlement scolaire, le règlement sur l'eau potable et le règlement sur l'épuration. Le Conseil communal a prévu une assemblée extraordinaire le mardi 26 septembre 2017 à la Jordila en vue de l'approbation d'une partie de ces règlements.

- Groupe de travail pour le concept du parcage dans la commune

A. Kaltenrieder informe l'assemblée qu'un groupe de travail a été mis sur pied afin d'aborder la problématique du parcage, de l'attractivité de notre commune et de l'accueil touristique. Il nous fait part des personnes qui constituent ce groupe et reste ouvert aux propositions qui pourraient être faites par la population ou pour faire partie de ce groupe.

- Route cantonale Guévaux – Môtier

M. Droz informe les citoyens que le tapis phono-absorbant sera posé sur ce tronçon de route les 30 et 31 mai prochains. La route sera donc fermée à la circulation dès 6 h du matin le 30.05. Il n'y aura pas de ramassage des déchets verts sur ce tronçon. Une information écrite sera transmise par le SPC aux riverains concernés.

- Route cantonale Praz – Sugiez

Suite à la décision de l'assemblée au point 4, M. Droz nous informe que les travaux devraient débuter en automne 2017, pour se terminer en automne 2018. Ils seront planifiés par étapes.

M. Burnier demande aux riverains et utilisateurs de ce tronçon de route un peu de patience et de tolérance.

- 1er août 2017

F. Petter précise que la fête nationale du 1<sup>er</sup> août se déroulera à Nant et fait appel à la population pour y venir en nombre.

#### **Parole à l'assemblée**

*C. Raemy* Il relève que plusieurs plages dans la commune ont ouvertes au public et trouve que celle de Praz a perdu de son attrait avec les aménagements qui ont été faits par le privé. Il souhaite qu'un effort soit consenti par la commune pour redonner vie à cet endroit.

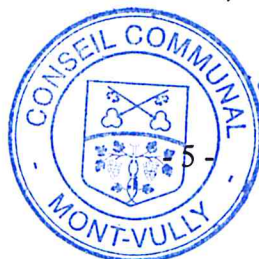
*P.-A.* Il prend connaissance de cette situation et relève qu'une vision locale sera faite afin de se rendre compte de la situation et de ce qui pourrait être entrepris.

*Mme Stauffacher* Elle remercie les autorités communales pour la signature de la convention avec le Pavillon du Vully. Elle remercie particulièrement A.-Claude Javet qui s'investit beaucoup pour cette structure.

- P.-A. Burnier Il relève que le Conseil communal est également très content de voir qu'il y a des personnes qui s'investissent également dans le Pavillon du Vully, ce qui soulage aussi le Conseil communal dans ses tâches.
- M. Simonet Il relève que la commune a 4 débarcadères sur son territoire et que celui de Praz devient un peu vétuste. Il trouve que ce port devrait être prolongé en rapport avec l'accostage des bateaux, le problème de l'arrivée du ruisseau qui véhicule des matériaux d'érosion et le conflit avec le port de plaisance de Bel-Air. Il pense qu'il faut entreprendre des démarches assez rapidement parce qu'à l'avenir cela deviendra de plus en plus difficile.
- M. Kaltenrieder L'ancienne commune du Bas-Vully a dû entreprendre assez rapidement le remplacement des appareils de choc à Praz, suite à l'intervention des instances cantonales et fédérales, il y a quelques années. Il n'a pas été possible de prévoir un réaménagement plus conséquent à ce moment-là. Il prend note de cette demande et fera la proposition de mettre un projet en place ces prochaines années.
- P.-A. Burnier Une réflexion devrait être faite dans le cadre de la mise en place du plan directeur des amarrages, qui se fera indépendamment de la révision des PAL communaux. Il précise que la commune de Mont-Vully est propriétaire de 3 débarcadères : celui du Camping des 3 Lacs est privé. Une étude est donc à faire.
- M. Hüsler Il revient sur son intervention lors de la précédente assemblée concernant le trottoir Môtier – Luginorre et demande s'il est toujours prévu dans le plan financier présenté tout à l'heure ?
- M. Droz Ce projet est prévu dans les investissements en 2019 et 2020. Le projet est effectivement planifié.
- C. Gaillet Il demande quand les travaux de la route du Quart-Dessus vont être entrepris et si les propriétaires riverains seront avertis du début du chantier ? Il relève également que les dépotoirs et les canaux du secteur du Haut-Vully devraient être curés.
- M. Droz Concernant les dépotoirs, la commune a connu quelques problèmes au niveau du personnel communal (départ, assurance ou autres). Ces travaux seront entrepris prochainement. Pour la route du Quart-Dessus, le projet avance mais des relevés de canalisations existantes sont en cours pour savoir si des entretiens doivent être effectués avant le renouvellement du tapis. Les travaux seront faits dès que possible. Les riverains seront de toute façon avertis en temps opportun.
- B. Javet Elle demande si la place de la gravière, actuellement laissée à l'abandon, sera réaménagée ?
- A. Kaltenrieder Cette place a été mise à disposition des entreprises qui ont entrepris la réfection de la route cantonale, ainsi que pour les mandataires de Swisscom. C'est prévu de faire un concept de réaménagement de cette place et l'investissement sera présenté lors d'une prochaine assemblée.
- A. Lederrey Il parle au nom de notre jeunesse du Vully et relève que c'est une chance de pouvoir collaborer avec les autorités communales qui sont à l'écoute des jeunes et qui soutiennent l'animation jeunesse. La Caverne va fêter ses 20 ans lors du week-end de Pentecôte. En tant qu'animateur jeunesse, il reste à l'écoute d'éventuels problèmes qui pourraient se poser.
- P.-A. Burnier Il relève que le Conseil communal apprécie également l'effort qui est fait par les responsables jeunesse et estime qu'il faut mettre en place des infrastructures et pouvoir donner des structures et des occupations pour notre jeunesse.
- F. Pantillon Il souhaite remercier le Conseil communal en lui offrant un nouveau livre « la dynastie Pantillon – 7 générations ». Il rappelle également la mise en place de son site Internet.
- P.-A. Burnier Il remercie M. Pantillon pour son geste avec les applaudissements de l'assemblée.
- M. Wehrli Il relève qu'un nouvel horaire CFF sera mis en place en fin d'année avec un train supplémentaire par heure, mais que ce train ne devrait pas s'arrêter à Sugiez ; il demande si la commune est au courant ?
- P.-A. Burnier Il confirme que des discussions sont en cours pour un nouvel horaire avec ce 2<sup>ème</sup> train par heure, mais il n'a pas connaissance de ce problème d'arrêt ou pas à Sugiez. Il relève également qu'un projet est en cours pour la rénovation de la gare de Sugiez.

Plus personne ne demande la parole dans les divers et notre syndic adresse encore des remerciements aux différents membres des commissions communales mises en place pour cette législature, à tous les employés communaux pour leur investissement en faveur de cette nouvelle commune, ainsi qu'à ses collègues du Conseil communal pour leur engagement présent et futur. Il est 21 h 40 lorsque P.-André Burnier lève l'assemblée, en invitant les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

Le secrétaire : W. Ischi

Le syndic : R.-André Burnier

